



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 janvier 2010

ASSOCIATION NATIONALE SOL - VERSEMENT
COTISATION

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 22 janvier 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

DIRECTION GENERALE

ASSOCIATION NATIONALE SOL - VERSEMENT COTISATION

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD Conseiller Municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 29 septembre 2008, le Conseil municipal a adhéré à la démarche et à la mise en oeuvre du projet SOL sur le territoire de Niort.

Et lors de sa séance du 19 janvier 2009, le Conseil municipal a décidé l'adhésion de la ville de Niort à l'Association SOL en tant que membre actif (droit de vote) dans le collège n°2 des acteurs du projet constitué des acteurs économiques, associatifs et des collectivités territoriales impliquées dans le projet SOL.

Il convient de prendre en compte que pour le collège 2 une collectivité territoriale employant plus de 250 salariés paie désormais une cotisation d'au moins 100 € .

Pour l'année 2009, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits et seront inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de l'augmentation de la cotisation annuelle, qui passe de 15 euros à 100 euros en 2009.
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à verser la cotisation 2009, pour un montant de 100 € et de verser chaque année la cotisation annuelle.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD